



**Devenez
arti'sain
partenaire**



JULIEN PAGIS
Conseiller médical en
environnement intérieur



NICOLAS ORIEUX
Artisan



Devenez Artisain *partenaire*

ARTI'SAIN est le label sanitaire de référence reconnu en France pour accompagner les entreprises et artisans dans une démarche **plus saine**, un bâtiment moins polluant, des méthodes de travail et l'utilisation de produits **en accord avec le respect de la santé avant tout**.

Imaginé et conçu par un **conseiller médical en environnement intérieur**, diplômé en santé respiratoire et habitat à l'université de médecine et un **artisan doté de 18 ans d'expérience** dans la rénovation, le label ARTI'SAIN crée une véritable passerelle entre le domaine sanitaire et celui de l'artisanat.

VOUS ÊTES FABRICANT, FOURNISSEUR OU DISTRIBUTEUR de matériaux ou produits *écocoreponsables* ?

MATÉRIAUX BIOSOURCÉ POUR LE BÂTIMENT



PRODUIT BIO



FABRICANT DE MEUBLE ÉCO-RESPONSABLE



PRODUIT COSMÉTIQUE





4 BONNES RAISONS DE FAIRE ÉQUIPE AVEC NOUS :



1



Certifiez vos actions et bénéficiez d'une **RECONNAISSANCE** de vos produits et/ou services pour vos clients.

2



Boostez votre communication et **AUGMENTEZ EN VISIBILITÉ** auprès de nos artisans.

3



Intégrer l'annuaire de **RÉFÉRENCEMENT** dédié aux artisans labellisés selon leur domaine d'activité.

4



Vous **VALORISEZ VOTRE IMAGE** et affirmez vos convictions, vos valeurs et votre engagement pour la santé environnementale.



En option, vous pouvez aussi bénéficier d'une **INTERVIEW** sur notre chaîne YouTube « **Arti'sain** ».

S'abonner



DES EXIGENCES REQUISES

Pour devenir Arti'sain partenaire vous devez présenter une gamme de produits ou matériaux dédié à la mise en œuvre de vos engagements environnementaux et sanitaire et répondre aux exigences requise dans un cahier des charges spécifique.

Ces exigences pas essentiellement sur :



- **COMMERCIALISÉ OU DISTRIBUER DES PRODUITS ÉCOLOGIQUES**

Votre entreprise doit proposer une gamme de produits ou matériaux étiqueter d'un ecolabel dans le respect de la charte arti'sain

- **L'interdiction de diffuser certains produits**

Ceux étiquetés avec l'un des 5 sigles :



- **Avantage spécifique**

Faire bénéficier à nos artisans labélisé de remises et/ou avantages spécifique.(Afficher sur le site Internet dans un espace pro dédié aux artisans)

- **Promouvoir Arti'sain**

Réaliser une campagne d'information commune auprès de vos clients pour les informer de votre nouveau partenariat.



CHIFFRES CLÉS



REJOINGNEZ LA COMMUNAUTÉ ARTI'SAIN

Contact@artisan.fr
04 51 23 21 98
www.artisan.fr

56, rue Colière
69780 MIONS

